

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DE LA  
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023

**DELIBERATION N°CP2023-  
02/2/8  
DOSSIER N°5581**

**AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET DE RÉSERVATION  
TOURISTIQUES - TOURISME CREUSE - CONVENTION  
D'APPLICATION 2023**

Etaient présents :

Philippe BAYOL, Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN  
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD  
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY  
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN  
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET  
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX  
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN  
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Valérie SIMONET  
en l'absence de Catherine Defemme

**OBJET : Agence de Développement et de Réservation Touristiques -  
Tourisme Creuse - Convention d'application 2023**



**La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,  
VU la délibération n°CD-2022-09/2/8 du 30 septembre 2022 adoptant la convention-cadre 2022-2028 entre le Conseil département et l'ADRT - Tourisme Creuse  
VU le budget de l'exercice,  
VU le rapport CP2023-02/2/8 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

VU l'avis de la Commission CP - Accueil, Attractivité et Culture,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

### Décide :

- d'attribuer une subvention de 850 000 € à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques - Tourisme Creuse pour l'année 2023, telle que définie dans la convention cadre 2022-2028 adoptée par l'assemblée départementale du 30 septembre 2022 ;
- d'adopter la convention d'application pour l'année 2023 à intervenir entre le Conseil départemental et l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques - Tourisme Creuse, ci-annexée ;
- d'accorder à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques - Tourisme Creuse, une avance à valoir sur la subvention 2023 correspondant à 50 % de 850 000 €, conformément à la convention cadre 2022-2028, soit 425 000 € ;
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision

**Dit** que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental au Chapitre 65 Article 65748 fonction 633.

Mmes C Defemme, M Jouannetaud (ayant donné pouvoir à JJ Lozach), R Nicoux (ayant donné pouvoir à JL Léger), Mrs N Simonnet, V Martin, membres de l'ADRT Creuse Tourisme n'ont pas pris part au vote

**Adopté : 25 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**